

Fédération Internationale de Course Aérienne

ACTIVE · Verein · 1003 Lausanne · VD

INFORMATIONS DE BASE

UID	CHE-187.968.571
Adresse	c/o THEVOZ Avocats Sàrl Rue Etraz 4 1003 Lausanne
Forme juridique	Verein

BUT

8. L'IARF a pour principaux objectifs: a) le développement et la promotion de la course aérienne dans tous les pays du monde; b) l'aide à la promotion de nouveaux types de véhicules aériens qui satisfont aux exigences de participation aux courses aériennes; c) la promotion de nouvelles disciplines dans les courses aériennes; d) l'organisation de compétitions et d'événements internationaux, en particulier les Championnats du monde et la Coupe du monde; e) l'enregistrement des records aériens internationaux pour les véhicules aériens pilotés dans les courses aériennes; f) la tenue d'un rating indépendant des sportifs pratiquants la course aérienne; g) la réglementation des activités liées aux courses menées par les Associations-membres et autres organisations associées à l'IARF; h) l'élaboration de règles communes des courses aériennes organisées sous les auspices et le contrôle d'IARF; i) le soutien et encouragement de la coopération des Associations-membres et des pilotes des courses aériennes, respect et protection de leurs intérêts; j) la formation, le perfectionnement professionnel et la supervision des activités des juges et des entraîneurs des courses aériennes, ainsi que du personnel technique et administratif; k) la représentation et protection des intérêts des différentes disciplines des courses aériennes en tant que sport au Comités nationaux olympiques (CNO), au Comité International Olympique (CIO) et à d'autres organisations sportives internationales; l) la résolution des différends et des désaccords entre membres de l'IARF par des procédures équitables; m) la lutte contre la discrimination pour des motifs politiques, raciaux, de sexe et religieux à tous les niveaux; n) l'assistance aux Associations-membres pour leur reconnaissance par les Comités Nationaux Olympiques et/ou par les instances sportives nationales des Etats respectifs; o) le respect et la promotion les principes fondamentaux des Jeux Olympiques tels qu'énoncés dans la Charte olympique, le Code d'éthique olympique et le Code mondial antidopage (CMAD); p) la promotion de l'honnêteté, de l'éthique et du fair-play afin d'éviter des pratiques telles que la corruption, le dopage ou la manipulation, lesquelles pourraient compromettre l'intégrité de la course aérienne en tant que sport de haut niveau, des compétitions, des athlètes, des officiels et des Association- membres ou créer les conditions d'abus contre la communauté des courses aéronautiques; Par décision de l'Assemblée Générale de l'IARF, d'autres buts et objectifs de l'IARF peuvent être déterminés. 9. L'IARF s'engage à faire respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et s'engage à promouvoir la protection de ces droits. La discrimination de toute nature contre un pays, un individu ou un groupe de personnes sur la base de la race, de la couleur, de l'ethnie, de l'origine nationale et sociale, du handicap, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de la situation économique, de caste ou de tout autre statut, de l'orientation sexuelle ou pour toute autre raison est strictement interdite et fera l'objet d'une suspension ou d'une expulsion.

Source : données publiques de Zefix (Office fédéral du registre du commerce) et de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). OnlineInfo.ch offre un accès indépendant à ces informations mais n'est pas une autorité officielle et ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données. Pour un extrait à valeur juridique, adressez-vous au registre du commerce cantonal compétent. État : 15.06.2026.